

INTITULE DU POSTE ⁽¹⁾

**Directeur(trice) délégué(e) de l'offre de soins
Direction de l'offre de soins et de l'autonomie**

Domaine fonctionnel ⁽³⁾ : Santé

Métier ou emploi-type ⁽⁴⁾ : Responsable de domaine métier

FICHE DESCRIPTIVE D'EMPLOI

Fiche N°
(ne pas renseigner)

Catégorie : Encadrement supérieur A B C

Poste ouvert aux :

- Fonctionnaires de catégorie A
- Contractuels de niveau 3 ou plus
- Agents UCANSS de niveau 7 ou plus

Date de mise à jour : 02/09/2025

LOCALISATION ADMINISTRATIVE ET GEOGRAPHIQUE

Direction : **DIRECTION DE L'OFFRE DE SOINS ET DE L'AUTONOMIE (DOS)**

Autres (adresse précise du site) : **ARS MARTINIQUE - CS 80656 FORT-DE-FRANCE**

DESCRIPTION DU BUREAU OU DE LA STRUCTURE

Missions de la structure (sous-direction, département, mission...) : Créée en avril 2010 dans le cadre de la loi Hôpital, Patients, Santé et Territoires, l'Agence Régionale de Santé de la Martinique est un Etablissement Public Administratif de 157 agents, en charge de l'organisation du système de santé, sur l'ensemble du territoire. Le Directeur général de l'ARS de Martinique a la responsabilité de l'organisation de l'offre de soins, de l'effectivité de la permanence des soins, de la définition des priorités en matière de prévention et d'offre médico-sociale sur le territoire. L'ARS de Martinique a également une compétence zonale (Martinique et Guadeloupe) et en cas de crise, est placée sous l'autorité du Préfet de Martinique qui assure la coordination de la réponse de l'Etat.

Missions de la DOSA : la direction de l'offre de soins et de l'autonomie est une direction métier majeure de l'ARS Martinique. Elle coordonne la transformation de l'offre en santé et promeut l'amélioration du parcours des patients et des personnes accompagnées en favorisant la transversalité entre les secteurs sanitaire, médico-social et ambulatoire tout en répondant aux enjeux de qualité, d'efficacité, d'innovation et de prévention. Elle assure la mise en œuvre des orientations régionales du PRS 3 et du PRAPS concernant l'offre de santé en portant une vision globale et territoriale.

Effectif de la DDOS : 12

Le/la Directeur (trice) Délégué(e) à l'Offre de Soins est chargé(e) de piloter l'élaboration et la mise en œuvre de la politique **territoriale** de l'offre de soins hospitaliers et ambulatoires, **en cohérence avec le PRS**. À ce titre, il/elle veille :

- à la complémentarité des secteurs public et privé,
- à la coordination ville-hôpital,
- à la territorialisation des actions de santé, avec une attention particulière portée aux publics les plus éloignés du système de soins.

Il/elle assure également :

- La coordination des démarches de planification et de contractualisation avec les établissements de santé,
- La gestion des crises sanitaires et sociales dans le champ sanitaire en lien avec les établissements, en tant qu'interlocuteur privilégié des directeurs,
- La sécurisation des financements des établissements de santé et la mise en œuvre des orientations nationales,
- L'encadrement hiérarchique de la direction déléguée et l'animation des équipes.

Dans le champ du 1^{er} recours, il/elle :

- Garantie l'accessibilité, la pertinence et la répartition territoriale des soins de ville (médecins généralistes, infirmiers, kinés, etc.).
- Développe les dispositifs coordonnés de soins : CPTS, MSP, centres de santé, DAC.
- Met en œuvre les politiques d'attractivité, de répartition et de soutien à l'installation des professionnels de santé dans le cadre de la lutte contre les déserts médicaux

Lien hiérarchique : le titulaire du poste est placé sous l'autorité directe de la DOSA (directrice de l'offre de Soins et de l'Autonomie) de l'ARS MARTINIQUE.

DESCRIPTION DU POSTE

Encadrement : Oui Non

Nombre de personnes à encadrer (répartition par catégorie) : **11**.

Missions principales du poste :

- Piloter l'élaboration et la mise en œuvre de la politique de l'offre de soins hospitaliers et ambulatoires en veillant à la :
 - o Complémentarité des soins des secteurs publics et privés,
 - o Coordination ville-hôpital et,
 - o Territorialisation des actions en faveur des usagers les plus éloignés du système de santé.
- Coordonner les démarches de planification et la contractualisation avec les établissements de santé.
- Assurer la coordination au niveau de la DDOS des crises sanitaires et/ou sociales dans le secteur sanitaire en étant l'interlocuteur ARS privilégié des directeurs de structures.
- Sécuriser les politiques de financement des établissements de santé et la déclinaison des orientations nationales.
- Mettre en œuvre les réformes et stratégies définies au plan national et régional en matière d'organisation de l'offre de soins, hospitalière et ambulatoire.
- Encadrer le personnel de la direction déléguée.

Activités principales :

1. Département des établissements de santé (DES)

- Accompagner les établissements dans leurs projets d'établissement, CPOM, contrats d'efficience ou plans de retour à l'équilibre,
- Assurer une cohérence territoriale de l'offre, en lien avec le GHT, la CPTS, les élus, les usagers et les autres partenaires
- Suivre les projets stratégiques des établissements, en lien avec le PRS 3.
- Optimiser les financements en s'appuyant sur l'évaluation des politiques publiques et les dialogues de gestion.
- Favoriser l'innovation organisationnelle et l'attractivité des métiers de santé.
- Participer à la cellule de suivi des investissements hospitaliers (dont ceux issus du Ségur de la Santé).
- Coordonner les travaux de la Commission Spécialisée de l'Offre de Soins (CSOS) avec le Département coordination des territoires.

2. Département du premier recours

- Déployer le Pacte Territoire Santé et le Plan d'Accès aux Soins.
- Mettre en œuvre les aides à l'installation et à l'exercice coordonné en lien avec la CGSS/DRSM.
- Coordonner les relations avec la CPTS Madinina, les ordres et unions professionnelles.
- Piloter la permanence des soins ambulatoires, en lien avec les associations gestionnaires.
- Planifier et suivre les appels à projets sur le premier recours.
- Piloter le plan régional d'attractivité et animer l'instance de suivi.
- Préparer et participer aux réunions du CODAMUPS (Comité départemental de l'aide médicale urgente et de permanence des soins).

3. Coordination ville-hôpital

- Renforcer les coopérations et fluidifier les parcours entre la ville et l'hôpital, y compris en situation de crise.
- Déployer les outils de coordination entre les professionnels et les structures de soins.

Activités annexes :

- Participation au dispositif d'astreinte administrative de l'ARS.
- Implication dans la gestion des crises sanitaires et sociales.

Partenaires institutionnels :

- Services centraux du ministère de la Santé
- Collectivités territoriales
- Ordres professionnels, URPS, fédérations hospitalières
- Assurance Maladie (CGSS/DRSM)

Spécificités du poste / Contraintes :

- Forte disponibilité requise
- Adaptabilité importante en fonction de l'actualité nationale et territoriale
- Capacité à travailler en transversalité dans un environnement complexe

PROFIL DU POSTE

Compétences requises sur le poste : On se reportera aux compétences attendues dans les fiches des emplois types du répertoire ministériel (à défaut RIME)

Connaissances

Environnement administratif, institutionnel
Organisation du système de santé
Gestion de crise
Environnement juridique
Connaissance des spécificités de l'Outre-Mer et du contexte local économique et social

	Niveau de mise en œuvre		
	E (4)	M (3)	A (2)
Savoir-faire E : expert (niveau 4) / M : maîtrise (niveau 3) / A : application (niveau 2) / N : notions (niveau 1)			
Management d'équipe, organisation du travail	X		
Gestion de crise		X	
Encourager les dynamiques de coopération	X		
Travail sur les parcours et le décloisonnement des politiques de santé	X		
Assurer le suivi des dossiers complexes	X		

E - L'agent doit savoir agir dans un contexte complexe, faire preuve de créativité, trouver de nouvelles fonctions, former d'autres agents et être référent dans le domaine (niveau 4 du dictionnaire des compétences)

M - L'agent met en œuvre la compétence de manière régulière, peut corriger et améliorer le processus, conseiller les autres agents, optimiser le résultat (niveau 3 du dictionnaire des compétences)

A - L'agent doit savoir effectuer, de manière occasionnelle ou régulière, correctement les activités, sous le contrôle d'un autre agent, et savoir repérer les dysfonctionnements (niveau 2 du dictionnaire des compétences)

N - L'agent doit disposer de notions de base, de repères généraux sur l'activité ou le processus (vocabulaire de base, principales tâches, connaissance du processus, global...) (niveau 1 du dictionnaire des compétences)

Savoir être ⁽¹⁰⁾ Il est recommandé d'indiquer au moyen de * les savoir-être structurants attendus**

Grande discrétion
Disponibilité, patience, capacité d'écoute et de conseils
Polyvalence
Rigueur, organisation, méthode, esprit d'analyse
Sens de responsabilité
Esprit d'initiative
Capacité de travail en équipe
Sens du service public

Expérience professionnelle ⁽¹¹⁾
Expérience très fortement appréciée dans le domaine offre de santé (ARS, établissement de santé, etc..).

FORMATION ⁽¹²⁾

Formations prévues dans le cadre de l'adaptation au poste de travail (T1)
Formations dans le cadre du plan de formation interne
Autres formations utiles au poste
Travailler en mode projet

CANDIDATURE

Contact
Gaëlle DISY, Directrice Déléguée aux Ressources Humaines : gaelle.disy@ars.sante.fr
Catherine MURAT, Directrice de l'Offre de Soins et de l'Autonomie : catherine.murat@ars.sante.fr
Date de prise de poste souhaitée : Au plus tôt
Date limite de dépôt : 30 septembre 2025
CV + lettre de motivation à envoyer : ars-martinique-recrutements@ars.sante.fr